



DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-ÉDUCATION AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE – le 26 JUIN 2025

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, madame la Secrétaire Générale, mesdames et messieurs les membres du CSA-SD,

L'UNSA Éducation tient à exprimer en premier lieu son profond soutien à la famille, aux proches et aux collègues de Mélanie G., notre collègue AED tragiquement décédée dans l'exercice de ses fonctions. Nos pensées vont également aux élèves du collège, profondément marqués par ce drame. Ce drame a bouleversé toute la communauté éducative. Il rappelle de façon brutale que l'École n'est pas épargnée ni par les tensions sociales, ni par la violence, et il met aussi en lumière les failles de notre système de prévention.

À la politique des portiques, portée par Laurent Wauquiez dans notre région, et des fouilles de sacs qui ne sauront jamais prévenir tout risque, l'UNSA Education oppose une exigence claire : le recrutement de professionnels en nombre et réellement formés, notamment en santé mentale, pour prévenir les dérapages et les drames.

D'autres sujets nous préoccupent au niveau national.

L'UNSA Education a alerté la ministre sur la mise en œuvre de la loi qui met à la charge de l'État la prise en charge financière des AESH sur le temps méridien. Les préoccupations demeurent ! Rien ne garantit que les modifications de contrat et l'augmentation des quotités travaillées qui devaient intervenir afin d'améliorer la rémunération des AESH verront le jour. Nous avons clairement indiqué que, pour nous, la diminution de l'accompagnement sur temps scolaire des élèves constituait une ligne rouge. La nouvelle loi doit se traduire, pour les AESH volontaires, par une augmentation de leur quotité travaillée.

De plus, dans le cadre des Assises de la santé scolaire et des plus que maigres annonces faites, le cabinet de la ministre laisse entendre que les futurs postes de conseillers ressources en santé mentale n'auraient pas vocation à être exclusivement réservés aux PsyEN. Une aberration au regard des objectifs annoncés ! Par ailleurs, concernant cette création de postes de conseillers techniques dans les DSDEN, nous attendons la création de postes de PsyEN en conséquence dans le budget 2026, or, à ce jour, rien n'est encore acté...

Ensuite, le 6 mai dernier, le ministère présentait aux syndicats un projet de décret qui devait être publié dans les semaines qui suivaient. Il prévoyait des mesures de revalorisation des milieux et fins de carrière – grands oubliés des dernières revalorisations.

A ce jour, ce texte n'est pas paru alors que certaines dispositions devaient entrer en vigueur le 1er juin. Le texte prévoyait un repositionnement des rendez-vous de carrière ainsi que la réduction de six mois de la durée des échelons 5 à 7 et d'un an pour l'échelon 8, à compter de la rentrée 2025. Il est important que les collègues concerné.es par un rendez-vous PPCR sachent ce qui va advenir pour l'an prochain.

Ces mesures devaient aussi s'accompagner de l'augmentation du taux de promotion à la hors-classe. Ces perspectives d'amélioration, même si elles n'étaient pas encore à la hauteur des attentes, l'UNSA Education les avait accueillies favorablement. Aujourd'hui, elles sont reportées aux calendes grecques, faute d'arbitrage de la part de Bercy ou de Matignon. Non seulement le gouvernement ne prévoit aucune mesure salariale depuis deux ans mais, pire encore, il organise des concertations sur un projet qui finalement ne voit pas

le jour. Un premier cycle de discussions avait déjà été entamé sous le ministre Attal, sans suite. Rebelote aujourd'hui : un dialogue social précipité, puis plus rien.

Enfin, le budget 2025 de l'action sociale interministérielle est en recul de près de 20 millions d'euros par rapport à 2024. L'UNSA Fonction Publique et L'UNSA Éducation dénoncent ce recul. Il impactera directement les agents de l'État qui en ont le plus besoin. Certaines prestations sont particulièrement touchées : la bonification chèques-vacances recule de 6 millions, le CESU garde d'enfants 0-6 ans de 5 millions, l'aide à l'installation des personnels de 3,5 millions, l'aide au maintien à domicile des retraités de 1 million. Cette situation budgétaire risque de ne pas permettre d'assurer l'ensemble des missions dévolues à l'ASI, ceci aux dépens des agents de l'État, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou retraités. Ce sont ceux qui ont le plus besoin d'action sociale qui seront pénalisés. La priorité n'est pas à moins d'action sociale mais à plus et à mieux d'action sociale. Dès à présent, l'UNSA Fonction Publique demande une sanctuarisation du budget 2026 à hauteur du budget 2024.

Nous sommes réunis aujourd'hui au sujet des ajustements de carte scolaire pour la rentrée 2025 en Ardèche. Nous espérons que les échanges de ce jour permettront d'apporter des réponses concrètes aux situations encore incertaines afin que les équipes concernées puissent se projeter sereinement vers la rentrée.

Nous tenions tout d'abord, à remercier les services pour l'envoi en amont des documents de travail. Pour les années à venir, nous souhaiterions, même en ajustements, et comme cela se fait dans d'autres départements, que les documents contiennent les effectifs de l'ensemble des écoles, afin de pouvoir réaliser le travail de préparation avec une vue d'ensemble et ainsi s'assurer de l'équité sur le territoire ardéchois.

Pour L'Unsa éducation, il est nécessaire de s'appuyer sur la baisse démographique pour améliorer le taux d'encadrement tout en n'oubliant pas le remplacement, les élèves en grande difficulté scolaire et l'école Inclusive.

Rappelons le contexte. Avec les 13 ETP que l'académie avait à rendre nationalement et les 20 postes dédiés à l'expérimentation PAS, L'Ardèche a obtenu 1 poste supplémentaire mais il convient de rappeler le retrait de plus de 38 postes sur ces 7 dernières années. Les opérations de carte scolaire de février ont abouti à 2 ouvertures de classe, 6 fermetures, 4 fusions d'école et la création de RPI, 4 ½ postes de soutien pédagogique, la création d'un poste de Remplaçant et d'un enseignant au titre de la ruralité ainsi que la transformation des ERUN en CPC numériques.

Afin de travailler en toute clarté, nous demandons à connaître la balance des postes en début et en fin de séance.

Nous tenons à rappeler que les ajustements ne peuvent se réduire à une simple opération comptable. Ce sont avant tout des choix humains, qui engagent les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Depuis 2015, de nouveaux outils ont émergé, en particulier l'indicateur de positionnement social (IPS) qui permet une mesure plus fine des inégalités scolaires. Cependant pour l'Unsa-Éducation, l'IPS doit être croisé avec d'autres indicateurs : résultats d'évaluations, taux de réussite aux examens, contexte local, etc.

Par ailleurs, ce recul de dix ans, nous a permis de constater que de nombreuses écoles aux caractéristiques REP ou REP+ se retrouvent exclues du dispositif car leur collège de secteur ne relève pas de l'éducation prioritaire. Il est temps de revoir cette carte.

Ce qui nous amène à nous interroger sur certains choix en Ardèche, comme le passage de l'ensemble de l'école du Teil Centre en dispositif Emile, sans demande du terrain et sans concertation des équipes. En conséquence, les postes vacants au mouvement n'ont pas été pourvus. Cette école, déjà mise à mal par l'instabilité des personnels, se retrouve avec une équipe incomplète, sans direction, ni maître E. Les parents sont inquiets et on les comprend.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED, cette année, à l'issue du mouvement, aucune offre de délégation rectorale sur des postes de maître E, pourtant il y aura bien des vacances de poste de Maître E déjà connues en Ardèche l'année prochaine. Les maîtres spécialisés sont indispensables et la mise en place des PAS devrait s'appuyer sur des RASED et des Pôles Ressources complets.

D'ailleurs, l'Unsa Éducation prend acte de la création de deux Pôles Appui à la Scolarité dans notre département à la rentrée. Nous accueillons cette initiative avec intérêt, consciente de l'importance d'un accompagnement renforcé des élèves en difficulté. Cependant, nous resterons particulièrement vigilants quant à la mise en œuvre de ce dispositif : moyens alloués, organisation, coordination entre les différents acteurs, et formation des personnels seront autant d'éléments déterminants pour son succès. Nous appelons à ce que ce pôle soit effectivement un levier au service des élèves, des équipes pédagogiques et des personnels, et non une nouvelle source de complexité ou de surcharge.

Concernant le remplacement, le rapport sénatorial, rédigé par le sénateur Les Républicains, Olivier Paccaud, publié le 12 juin 2025, nous fournit des données chiffrées édifiantes sur l'ampleur des problèmes de remplacement des enseignants.

Concernant plus spécifiquement le 1er degré, ce rapport fait état d'environ 1 630 000 demi-journées non remplacées. Il en ressort également que le nombre de demi-journées d'absences non remplacées a augmenté de 49 % dans le 1er degré entre 2018 et 2024. Dans le 2nd degré, le rapport sénatorial fait état d'environ 949 500 journées d'absence de longue durée non remplacées dans les collèges et lycées et a augmenté de 93,2 % dans le 2d degré entre 2018 et 2024. Concernant les absences de courte durée, seulement 10,5 % des absences sont remplacées.

L'Unsa-Éducation ne saurait bien évidemment se satisfaire de cet état des lieux et alerte le ministère sur l'urgence à débloquer des moyens supplémentaires pour le remplacement. Il faut prévoir un nombre de remplaçants suffisant pour tous les métiers. Lorsque les absences sont prévues, les remplacements doivent l'être aussi afin de sécuriser à la fois le personnel et les élèves. Les conditions de remplacement ne doivent pas entraver le droit à la formation.

Pour conclure, le rôle de l'UNSA Éducation aujourd'hui, dans ce CSA-SD, est de faire remonter les fractures. Non pas pour opposer, mais pour construire – sérieusement, lucidement. Car si l'Unsa-Education a encore la prétention d'être un syndicat réformiste, c'est parce que nous pensons qu'il est encore temps d'écouter le terrain et d'agir avec lui. C'est comme cela que l'on rendra les métiers de l'éducation attractifs et que l'on mettra fin à la crise du recrutement, voire des départs toujours plus nombreux de l'éducation nationale.

Merci de votre attention.

Pour l'UNSA-Éducation, Juliette CREPIEUX, Valérie LAVILLE

UNSA-Éducation de l'Ardèche

1, rue Porte Neuve – 07000 PRIVAS – Tél 04 75 20 85 64